

Une Résolution soumise conjointe par la ville de St. Catharines, ON, et la ville de Repentigny, QC



AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ ET LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRES DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Mai 2024

CONSIDÉRANT QUE Les gouvernements municipaux reconnaissent les avantages économiques, environnementaux et sociaux considérables du transport maritime dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordiale de reconnaître l'importance stratégique de l'amélioration de la connectivité et de la mobilité transfrontalières pour faciliter la circulation des personnes et des biens dans le bassin versant, ainsi que sa contribution à la croissance économique et favorisant l'intégration régionale ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle stratégie maritime de l'Ontario, la stratégie maritime existante du Québec et la stratégie de l'économie bleue du gouvernement du Canada soulignent le besoin critique d'améliorer l'infrastructure du transport maritime de passagers et de promouvoir le développement économique durable dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE diverses formes de transport entre les villes, comme les taxis nautiques, les traversiers, les hydroptères, les aéroglisseurs et d'autres modes de transport innovateurs sur l'eau et sur la glace, offrent un potentiel prometteur pour améliorer la connectivité et la mobilité dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE les efforts de collaboration entre les gouvernements canadien et américain, ainsi que les parties prenantes concernées, sont indispensables pour étudier et mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les options de transport transfrontalier et à faciliter une mobilité sans faille dans le bassin d'eau douce ;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, ainsi que les gouvernements des États et des provinces, accordent la priorité aux initiatives visant à améliorer la connectivité et la mobilité dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, incluant mais sans se limiter à :
 - Collaborer au développement de réseaux de transport intégrés reliant les principaux centres urbains et les communautés le long du bassin;

- Soutenir l'expansion des services de transport de passagers (par exemple, les ferries et les taxis nautiques) et d'autres formes de transport de banlieue afin d'offrir des solutions de rechange efficaces et durables pour le transport de passagers ;
 - Investir dans des projets de mise à niveau et de modernisation des infrastructures afin d'améliorer l'efficacité, la sécurité et l'accessibilité des installations et des terminaux de transport maritime dans l'ensemble du bassin d'eau douce ;
 - Promouvoir l'adoption de technologies vertes et de pratiques durables afin d'atténuer l'impact environnemental des activités de transport transfrontalier dans le bassin d'eau douce ;
-
- L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent invite les agences gouvernementales fédérales, provinciales et des États fédérés concernées à travailler avec les acteurs de l'industrie, les premières nations et les organisations non gouvernementales pour collaborer aux efforts de recherche, de planification et de mise en œuvre afin d'améliorer la connectivité et la mobilité transfrontalières dans le bassin d'eau douce.
 - L'Alliance des villes encourage la création de groupes de travail et de forums bilatéraux pour faciliter l'échange d'informations, le partage des meilleures pratiques et la coordination des initiatives de transport transfrontalières et interjuridictionnelles dans le bassin d'eau douce.
 - L'Alliance des villes s'engage à suivre activement les progrès et à contribuer aux initiatives visant à améliorer la connectivité et la mobilité transfrontalières dans le bassin d'eau douce.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées au ministre des Transports du gouvernement du Canada et aux ministres des Transports du Québec et de l'Ontario.